



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/55

Référence SPW-ARNE :  
10011545/GLE.ama

## DÉCISION DE RECOURS PERMIS D'ENVIRONNEMENT

### CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Ministre de l'Économie, du Commerce Extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence et la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animale** a **octroyé** en date du **14 août 2024** un permis d'environnement :

Le projet a été soumis par **s.a. EUROPORTS INLAND TERMINALS**, rue de l'île Monsin 85 à 4020 LIEGE.

Le terrain concerné est situé **Quai de la Régence - 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 2e division section E n° 364 C 2, 365/3 C, 365/3 D**.

Le projet consiste à **renouveler l'autorisation d'exploiter un centre de logistique portuaire destiné au stockage de déchets inertes et non dangereux ainsi que de matières non dangereuses**,

La décision de recours est portée à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consultée du **27 août 2024 au 16 septembre 2024**, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par Tél : **04/330.86.20**

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites a peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'État, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les **60 jours** à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

SERAING, le 27 août 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON